

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2011

Sur convocation du 7 octobre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 14 octobre 2011, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Pierre MAINETTI – Mmes Pascale LHOMME – Claudine CHAMPION – Jacqueline CECCON – Marie-Noëlle MEGEVAND – Hélène ORBE – MM. Jean BARDET – Christian BOCQUET – Guy PHILIPPE –

Pouvoirs : Mme Christiane MICHEL à M. Pierre MAINETTI
M. Olivier COUET à M. Jean BARDET

Absents : MM Daniel BALLEYDIER – Alexandre VALZ-BLIN

Secrétaire de séance : Mme Claudine CHAMPION

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. TRAVAUX DE RESTAURATION DU PONT NOIR : SIGNATURE DU MARCHÉ (DCM N° 11/36)

M. Bernard SEIGLE rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 4 août 2011 approuvant les travaux de viabilisation de la zone du Pont Noir, travaux estimés à 81 166,47 € TTC :

Lot n° 1 : Travaux de maçonnerie 47 584,95 € HT, soit 56 911,60 € TTC

Lot n° 2 : Mise en œuvre d'une glissière GBA 20 280,00 € HT, soit 24 254,87 € TTC.

La procédure adaptée a été adoptée pour ce marché et l'avis d'appel publié le 25 août 2011. Deux dossiers pour le lot n° 1 et un pour le lot n° 2 ont été déposés.

Après analyse des plis, l'entreprise ROBERT TRAVAUX PUBLICS de Choisy a été retenue pour le lot n° 1 et l'entreprise AXIMUM SUD-EST de Rumilly pour le lot n° 2.

Vu le nouveau code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Programme : RESTAURATION DU PONT NOIR

Lot n° 1 : Entreprise : ROBERT TRAVAUX PUBLICS

Montant du marché : 50 035,31 € HT, soit 59 842,23 € TTC

Lot n° 2 : Entreprise AXIMUM SUD-EST

Montant du marché : 20 831,00 € HT, soit 24 913,88 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

II. BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ (DCM N° 11/37)

Bernard SEIGLE informe le conseil que dans le cadre des travaux de construction du bâtiment des services techniques, il convient de signer un avenant au marché avec MBI CONCEPT pour intégrer les travaux complémentaires présentés à la fin du conseil du 15 avril 2011.

Ces travaux prévoient :

- un débord de toiture (en pignon) de 50 cm en panneau isolant (comme la couverture courante), y compris habillage en sous-face par tôle nervurée prélaquée

Montant forfaitaire HT 2 500 €

- le remplacement du bardage double peau par panneau monobloc épaisseur 60 mm, 2 faces tôle laquée micro-nervurée, isolant mousse polyuréthane M1 – Ossature secondaire pour reprise panneaux

Montant forfaitaire HT 6 700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve l'avenant n° 1 pour un montant total de 8 200 € HT, soit 9 807,20 € TTC**

- **autorise le maire à le signer.**

III. TRAVAUX ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL 2011-2012

1. Eclairage public de l'aire de pique-nique du parcours santé (DCM N° 11/38)

Monsieur le maire expose au conseil municipal les travaux envisagés et relatifs à l'éclairage public de l'aire de pique-nique du parcours santé.

Il présente le devis établi par Energie et Services de Seyssel, maître d'ouvrage et pour lequel la commande a été passée :

Montant HT	4 481,86 €
TVA 19,6 %.....	878,44 €
Montant TTC.....	5 360,30 €

Ces travaux pourront être inscrits au programme "Eclairage public 2012" du Syndicat d'Electricité de Seyssel, subventionné à 30 % sur le montant HT, soit une subvention de 1 344,56 €.

La participation de la commune s'élève à **4 015,74 €** payable sur fonds propres sur présentation du décompte définitif des travaux réalisés et sera inscrite au budget primitif 2012.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et à l'unanimité,

- **APPROUVE LES TRAVAUX PRESENTES ET LEUR FINANCEMENT** dans les conditions citées ci-dessus,
- **AUTORISE le maire à solliciter la subvention de 30 %, soit 1 344,56 € au titre du programme « Eclairage public 2012 ».**

2. Eclairage public du stade de foot (DCM N° 11/39)

Monsieur le maire expose au conseil municipal les travaux envisagés et relatifs à l'éclairage public du stade de foot à Menulles.

Il présente les devis établis par Energie et Services de Seyssel, maître d'ouvrage :

Montant HT	12 955,48 €
(y compris les frais de coordination)	
TVA 19,6 %.....	2 539,27 €
Montant TTC.....	15 494,76 €

Ces travaux pourront être inscrits au programme "Eclairage public 2011" du Syndicat d'Electricité de Seyssel, subventionné à 30 % sur le montant HT, soit une subvention de 3 886,65 €.

Le montant total des travaux TTC soit 15 494,76 € sera à régler par la commune et a été prévu au budget primitif 2011. Après délibération de la commune sur présentation du décompte définitif, le SIESS procédera au versement de la subvention.

En conséquence, la dépense nette pour la commune s'élèvera à 11 608,11 € comprenant la TVA récupérable par nos soins.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et à 12 voix pour et 1 abstention (M-N. MEGEVAND),

- **APPROUVE LES TRAVAUX PRESENTES ET LEUR FINANCEMENT** dans les conditions citées ci-dessus,
- **AUTORISE LE MAIRE à signer le devis présenté,**
- **AUTORISE Energie et Services de Seyssel à lancer les travaux.**

Pendant les travaux d'électrification, sera également réalisé le drainage du bâtiment. Bernard SEIGLE précise que suite à ces travaux, il faudra prévoir l'installation d'un coffret dans le bâtiment du foot, pour l'éclairage du stade (coffret qui ne sera accessible qu'aux responsables des associations de foot). Un comptage différent sera installé pour les salles du local et les installations du stade. Guy Philippe rappelle qu'il faudrait revoir l'éclairage de l'accès aux salles multi-associations.

3. Travaux électrification route de la Mairie/chemin du Marronnier

3.1. Mise en souterrain du réseau BTA route de la Mairie/chemin du Marronnier (DCM N° 11/40)

Monsieur le maire expose au conseil municipal les travaux envisagés et relatifs à l'enfouissement des réseaux alimentation BTA, France Telecom et éclairage public route de la Mairie/chemin du Marronnier.

Concernant la mise en souterrain du réseau BTA, il présente le devis établi par Energie et Services de Seyssel, maître d'ouvrage :

Montant HT	78 096,12 €
TVA 19,6 %.....	15 306,84 €
Montant TTC.....	93 402,95 €

Ces travaux pourront être inscrits au programme "Mise en souterrain 2012" du Syndicat d'Electricité de Seyssel, subventionné à 50 % sur le montant HT, soit une subvention de 39 048,06 €.

La participation de la commune s'élève à **39 048,06 €** payable sur fonds propres ou par annuités au syndicat, sur présentation du décompte définitif des travaux réalisés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et à l'unanimité,

- **APPROUVE LES TRAVAUX PRESENTES ET LEUR FINANCEMENT** dans les conditions citées ci-dessus,
- **AUTORISE LE MAIRE à signer le devis présenté,**
- **AUTORISE Energie et Services de Seyssel à lancer les travaux.**

3.2 Eclairage public route de la Mairie/chemin du Marronnier (DCM N° 11/41)

Concernant l'éclairage public, il présente le devis établi par Energie et Services de Seyssel, maître d'ouvrage :

Montant HT	11 380,23 €
TVA 19,6 %.....	2 230,53 €
Montant TTC.....	13 610,76 €

Ces travaux pourront être inscrits au programme "France Télécom 2012" du Syndicat d'Electricité de Seyssel, subventionné à 30 % sur le montant HT, soit une subvention de 3 414,07 €.

La participation de la commune s'élève à **10 196,69 €** payable sur fonds propres (à prévoir au BP 2012), sur présentation du décompte définitif des travaux réalisés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et à l'unanimité,

- **APPROUVE LES TRAVAUX PRESENTES ET LEUR FINANCEMENT** dans les conditions citées ci-dessus,
- **AUTORISE LE MAIRE à signer le devis présenté,**
- **AUTORISE Energie et Services de Seyssel à lancer les travaux.**

Bernard SEIGLE précise que l'installation d'un lampadaire vers le chemin du Marronnier sera reportée par l'intégrer dans le futur programme des logements collectifs prévus au chef-lieu.

3.3 Mise en souterrain France Telecom route de la Mairie/chemin du Marronnier (DCM N° 11/42)

Concernant la mise en souterrain du réseau France Telecom, il présente le devis établi par Energie et Services de Seyssel, maître d'ouvrage :

Montant HT	13 752,15 €
TVA 19,6 %.....	2 695,42 €
Montant TTC.....	16 447,57 €

Ces travaux pourront être inscrits au programme "France Télécom 2012" du Syndicat d'Electricité de Seyssel, subventionné à 30 % sur le montant HT, soit une subvention de 4 125,64 €.

La participation de la commune s'élève à **12 321,93 €** payable sur fonds propres (à prévoir au BP 2012), sur présentation du décompte définitif des travaux réalisés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et à l'unanimité,

- **APPROUVE LES TRAVAUX PRESENTES ET LEUR FINANCEMENT** dans les conditions citées ci-dessus,
- **AUTORISE LE MAIRE à signer le devis présenté,**
- **AUTORISE Energie et Services de Seyssel à lancer les travaux.**

IV. DECISION MODIFICATIVE (DCM N° 11/43)

Pierre MAINETTI, responsable de la commission finances, rappelle au conseil municipal que le budget primitif a été voté le 15 avril 2011. Il expose qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin d'inscrire au budget des recettes et dépenses non prévues au moment du vote du budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé du détail de chaque article et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte cette décision modificative équilibrée :

- en fonctionnement à 18 600 €

- en investissement à 94 870 €.

V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS SUITE AU RESULTAT LIE AU DEBIT DE BOISSONS (DCM N° 11/44)

Bernard SEIGLE présente au conseil municipal le bilan du Bistrot de la commune ouvert du 16 août au 23 août inclus.

Dépenses : 3 040,15 € (dont formation obligatoire 837,20 €)

Recettes : 3 335,79 €

Bénéfice : 294,64 €

Il propose de verser cette somme au CCAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale de 295 € correspondant au bénéfice du Bistrot de la commune.**

VI. DIVERS**1. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Le centre national de la fonction publique (CNFPT) alerte les collectivités publiques sur le fait que les agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. C'est la conséquence de l'adoption par le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement du sénateur Jean ARTHUIS, Président de la commission des finances, qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0,90 %.

Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, dès 2012. Diminuer le taux de cotisation des collectivités locales, aujourd'hui fixé à 1% de leur masse salariale, fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales.

Si d'un côté la cotisation au CNFPT baisse de 10 %, d'un autre côté, il est probable que pour maintenir le niveau de formation des agents, la commune sera amenée à procéder à des dépenses supplémentaires ; soit envoyer les agents dans des formations payantes, soit en tant qu'employeur, prendre en charge tout ou partie des frais annexes à la formation (transport, restauration, hébergement).

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

- dit que cette présente décision sera transmise au Président du CNFPT à Paris.

2. Recours gracieux en vue du retrait du permis de construire du bâtiment des services techniques

M. SEIGLE fait part aux conseillers du recours gracieux de Mme Jacqueline GRUAZ en vue du retrait de l'autorisation de construire le bâtiment des services techniques pour non-conformité par rapport au Plan Local d'Urbanisme. Il fait part du rejet de ce recours par courrier répondant à chaque point soulevé (copie sera diffusée aux conseillers).

3. Divers courriers

- Le conseil municipal d'Allonzier a pris acte de la suspension de travaux de revêtement sur la route de Rosière (Allonzier) et nous informe que la commune prendra à sa charge les travaux d'entretien de la partie de la route qui la concerne en procédant uniquement au bouchage des trous.
- M. Bernard ACCOYER félicite la mairie pour l'ouverture du bistrot de la commune et transmet tous ses encouragements.
- La Paroisse Ste Famille de la Mandallaz remercie la mairie pour la prise en charge financière du panneau d'affichage près de l'église.
- La Mission Locale Jeunes remercie le conseil pour le versement d'une subvention de 840 €,

4. Questions diverses

Hélène ORBE demande à Bernard SEIGLE si la CCFU a prévu l'installation d'alarmes au niveau des réservoirs en cas de coupure de courant pour éviter des incidents sur les installations des particuliers (surpresseurs, ...).

Il confirme qu'une commande a été faite pour équiper tout d'abord le réservoir des sapins route des Parents puis celui de Rosière.

5. Prochaines réunions

Commission finances le 23 novembre à 19 H 30

Conseil municipal le 25 novembre à 20 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.